



Chargé.e de projet en agriculture urbaine

Date d'entrée en poste : 15 avril 2019

Type de poste : saisonnier, temps plein

Durée du contrat : 30 semaines du 15 avril au 11 novembre 2019

Horaire : 35 heures / semaine (principalement de jour, parfois en soirée et le samedi)

Salaire : 16\$ / heure

Pour postuler, envoyez par courriel, votre curriculum vitæ accompagné d'une lettre de présentation à Sylvie Chamberland, co-coordinatrice du volet agriculture urbaine par courriel : sylvie@carrefouralimentaire.org

Date limite pour postuler : 31 mars 2019

UN MOT SUR LE CARREFOUR ALIMENTAIRE CENTRE-SUD

Le Carrefour alimentaire Centre-Sud œuvre à améliorer l'accès à une alimentation saine pour tous, développer les compétences alimentaires des citoyens.nes et soutient le développement d'un système alimentaire local, écologique et solidaire. À travers l'agriculture urbaine, il vise à faire connaître le cycle de la fourche à la fourchette et créer une relation saine avec l'alimentation. Le CACS c'est, entre autres: le Marché solidaire Frontenac qui offre des aliments locaux et fonctionne sur un modèle participatif, un comité d'action et réflexion sur l'accès à l'alimentation et des pairs-aidants qui réfèrent vers les ressources en alimentation des cuisines collectives et de nombreux ateliers culinaires pour enfants, parents, nouveaux arrivants, des jardins collectifs et ateliers d'agriculture urbaine avec les tous petits. Le Carrefour est aussi impliqué activement dans la serre Quartier nourricier, un projet novateur en agriculture urbaine.

1. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

- En collaboration avec la coordinatrice du volet agriculture urbaine, planifier les activités estivales liées aux jardins
- Assurer les plantations, l'entretien et l'animation des jardins collectifs du CACS
- Mettre sur pied et dispenser une gamme d'activités éducatives sur l'agriculture à différents publics (0-5 ans, enfants, adultes, aînés)
- Mobiliser les citoyens autour des activités en agriculture urbaine et la saine alimentation

2. TÂCHES ET ACTIVITÉS

Animation et entretien horticole

- Accompagner différents groupes (jeunes, adultes, aînés) dans la planification et l'entretien de leur jardin
- Réaliser les achats et fournir le matériel nécessaire aux activités dans les jardins
- Assurer un climat d'entraide, de plaisir et d'apprentissage au sein des groupes
- Développer une série d'ateliers de vulgarisation horticole dont le but est d'autonomiser les jardiniers et de les sensibiliser aux bienfaits alimentaires et environnementaux de l'agriculture urbaine
- Assurer une planification et un entretien optimal des jardins collectifs intégrant la gestion de la fertilisation et un contrôle phytosanitaire.
- Assurer un contexte d'activité sécuritaire pour les participants

Gestion participative interne

- Assurer l'évaluation des activités sous sa responsabilité et rédiger un bilan
- Contribuer au développement de la vie associative de l'organisation
- Effectuer toutes autres tâches liées au bon fonctionnement des opérations et au développement d'activités destinées aux membres et clientèles cibles.

3. CRITÈRES D'EMBAUCHE

- Formation ou expérience en horticulture / agriculture urbaine
- Connaissance des plantes potagères et de l'entretien écologique des jardins
- Capacité de vulgarisation et d'animation
- Initiative, autonomie et capacité d'organisation
- Posséder des intérêts pour les enjeux liés à la sécurité alimentaire ainsi que le développement social, économique et communautaire
- Atout : expérience en animation et résidence dans le quartier Centre-Sud
- Atout : être admissible à la subvention Expérience de travail d'Emploi Québec et avoir d'obtenir une lettre attestant cette admissibilité directement auprès de votre bureau local d'Emploi-Québec.

Les personnes visées par le volet Expérience de travail sont celles qui ont des difficultés à intégrer le marché du travail et qui, en l'absence d'une intervention, sont à risque de chômage prolongé. Elles doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes : les prestataires de l'assurance-emploi; les prestataires d'une aide financière de dernier recours; les personnes qui n'ont pas accès à un régime public de soutien du revenu (ex. : assurance-emploi, aide financière de dernier recours); les participants au Programme de soutien pour les travailleurs âgés ;les participants au programme Soutien financier aux mineures enceintes; les participants au Programme alternative jeunesse.